

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL DE QUARTIER GAMBETTA (CQG)

DU 12 OCTOBRE 2023

**RAPPEL : les réunions ont désormais lieu à la
Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC),
au 18 rue Ramus, à 19h**

Présents :

Lydie Aparicio, Françoise Gaborit, Jocelyne Mongellaz, Philippe Aragon, Françoise Mallet, Anne Sirand, Guillaume Le Dû, Solange Grecias, Beatrice Kijewski, Beatrice Gelbmann, Emmanuelle Merand, Philippe Langlet, Gigi Snaieden, Nicolas Kersiak, Hélène Olive, Yolande Leca, Christian Debaye, Elisabeth Debaye, Mariana Moldavan.

Martin Bussy : Adjoint au Maire du 20^{ème} en charge de la Propreté de l'espace public, du tri, de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi.

Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) du 20^{ème} : Claire Saupin (Directrice), Sébastien Martinien (Chef de Secteur).

Théâtre d'Ailes Ardentes : Rodrigo Ramis.

Pôle Démocratie Locale (PDL) : Oussama Aksoum.

Excusés : Marie Hélène Chambrin, Philippe Lousky.

La séance est ouverte à 19h.

Ordre du jour (ODJ)

- Validation du dernier compte rendu du CQG du 14 septembre ;
- Refonte du Plan Propreté : restitution des conclusions de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) à la suite du retour des fiches outils distribuées aux conseils de quartier en début d'été 2023, et dûment complétées par leurs membres volontaires : Martin Bussy, Adjoint au Maire du 20ème en charge de la Propreté de l'espace public, du tri, de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi et les équipes de la DPE ;
- Commission Evénements : Projet Fête « Noël de toutes les Couleurs » du 3 /12 : point sur l'avancée des préparatifs, présentation et validation des devis des différents prestataires ;
- Réexamen de la demande de candidature de l'association du Jardin des Lyanes pour être membre de droit du Conseil de quartier en tant que représentant associatif ;
- Budget de fonctionnement : demande d'aide financière (800€) du Théâtre d'Ailes Ardentes ;
- Budget d'investissement 2023 : demande de Guillaume Le Dû d'une aide financière (7000€) pour l'achat d'un portique /arche en fer forgé identifiant l'entrée d'une impasse ;
- Questions diverses : Demande de déplacement d'un parking à vélo par Françoise Mallet.

Elle a également demandé l'ajout de deux autres points.

La séance est ouverte à 19h.

Chacun se présente brièvement.

La direction de la propreté et de l'Eau (DPE) et ses équipes et l'Adjoint au Maire en charge de ces questions, Martin Bussy, sont présents pour faire part au CQ des résultats de la consultation. Les points 1 et 2 de l'ODJ sont intervertis pour aborder en priorité la refonte du plan de propreté du quartier.

I – Mise à jour / refonte du Plan de propreté du quartier Gambetta

Martin Bussy rappelle que la mise à jour est prévue à moyens constants en personnel et en machines. Le déploiement de nouveaux moyens techniques (Aspirateur « Glutton » : <https://www.glutton.com/categorie/notre-aspirateur-de-dechets-h-2-o-perfect-ecologique-ergonomique-nettoie-parfume-desinfecte-proprete.html>) favorisera une meilleure prise en charge du nettoyage de la voie publique. Ce plan sera présenté en réunion publique prochainement.

Claire Saupin, Directrice de la DPE et Sébastien Martinien, Chef de Secteur du quartier Gambetta, interviennent sur la fréquence du traitement en balayage et en lavage et sur les moyens mis à disposition. Ils déroulent les rééquilibrages effectués (**voir PJ pour le détail**). Le plan prévoit au minimum 1 à 2 interventions par semaine pour les rues réputées propres, et de 5 à 7 pour les lieux les plus sales ou les plus fréquentés (marchés, attroupements, squats...).

Rue du Surmelin et rues aux écoles : Rues très sales et très fréquentées : Des nettoyages quotidiens sont effectués dans leur portion piétonne.

Place Edith Piaf et abords (rue Belgrand, rue de la Py) Les passages ont été renforcés, compte tenu du grave et ancien problème d'insalubrité (pigeons vivants ou morts, déchets de toute sorte, quasi-squat sur la place durant l'été), avec des résultats positifs dont conviennent les riverains. La portion piétonne de la rue de la Py en haut de la place sera nettoyée les jours de marché (= 2 fois par semaine, mercredi et samedi) en plus des traitements initialement prévus.

Les travaux de création d'une piste cyclable bidirectionnelle Rue Belgrand affecteront les possibilités de circulation pendant plusieurs mois. Un habitant fait état de ses difficultés à utiliser régulièrement le bus 102 rue Belgrand. Mairie et RATP feront tout pour limiter les désagréments causés.

Rue de la Py / Place E. Piaf / Rue Pelleport/Belgrand : L'action de la DPE, même renforcée, pour lutter contre les points d'insalubrité trouve ses limites. C'est le cas pour la « dame aux pigeons » (nuisances Rue de la Py et Place Edith Piaf), comme pour le sans-abri en très mauvais état sanitaire installé à l'angle des rues Pelleport / Belgrand, dans des conditions qui attirent maintenant des rats : un nettoyage de son environnement immédiat avec des produits spécifiques est assuré régulièrement. La DPE est démunie pour faire davantage. La loi ne permet pas de forcer quiconque à accepter un hébergement : ce principe a trait au respect de la vie humaine et des libertés individuelles. La Préfecture et les Services sociaux (SAMU social et autres) ont été avertis. Leurs actions n'ont pas pu déboucher à ce jour sur un relogement ou tout autre résultat positif.

Concernant le gros point noir situé rue Pelleport près de la borne textile, un signallement DMR « Dans ma rue » a été fait et transmis directement au gestionnaire du Relais. Si besoin, un retrait de cette borne (les demandes parviennent directement à la DPE), ou les possibilités de répartir différemment les bornes et le mobilier urbain seront étudiés.

Carrefour de la porte de Bagnolet / entrée du Square Séverine : des squatters et autres individus souvent alcoolisés et/ou violents s'attourent à cet endroit depuis de longs mois (plusieurs années). Des passages renforcés du personnel de la Propreté y sont organisés, avec des équipes spécifiques et un accompagnement ponctuel de la police municipale. Des efforts ont aussi été déployés sur les abords du périphérique et leurs pelouses, particulièrement difficiles à traiter du fait de la présence de squatters et autres personnes assez hostiles. Un documentaire sur ces actions spécifiques a d'ailleurs été réalisé, signale M. Bussy.

Cité des Ecoles. La fréquence des passages, perturbée par son rattachement à deux services administratifs distincts, va être revue et le rythme normal respecté. Des panneaux rappelant l'interdiction des déjections canines seront installés.

Il est rappelé que seul le lavage élimine les épanchements d'urine (humaine ou canine), même si le « Glutton » aspire les déchets solides. Partout l'incivilité des propriétaires de chiens pose un sérieux problème : une équipe de médiateurs dédiés peut entrer en action.

Grilles au pied des arbres abîmées ou jonchées de débris et cigarettes. Le problème est ancien et permanent. Un signallement à Dans Ma Rue peut être fait lorsqu'il manque un élément à la grille. Le signallement est transmis au Service de la Voirie pour réparation de la grille. N.B. Quand les grilles sont volées, elles sont difficiles à remplacer vu leur coût très élevé.

Entretien des pieds d'arbres végétalisés : l'entretien relève de la responsabilité des titulaires de permis.

Entretien des espaces verts : M. Bussy rappelle que les espaces verts ne sont pas du ressort de la DPE, mais de la Direction des Parcs et Jardins. L'entretien a été confié à une entreprise via un marché spécifique.

Bacs à déchets organiques saturés : Ces bacs récemment installés à proximité des marchés (dont Place Piaf) sont très souvent saturés : dépôts indiscriminés à l'intérieur, ainsi que dessus et autour. La DPE rappelle son conseil de faire un signallement systématique à « Dans Ma Rue. » Elle peut organiser un enlèvement et modifier le rythme des passages après analyse. Il appartient aussi à chacun de faire un effort et quelques pas pour identifier la « bonne » poubelle de tri et ne pas sursaturer des containers déjà bien remplis.

II – Validation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 14 septembre est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé à la RATP avec ses annexes.

III – Commission Evènements

- Fête du 3 décembre

La dénomination « Noël de toutes les couleurs » a finalement été acceptée par La Flèche d'Or. La plupart des devis demandés ont été reçus, ils ne pourront être tous analysés aujourd'hui.

L'atelier maquillage est abandonné, en raison de divers problèmes d'organisation. Il reste de nombreuses activités attrayantes (spectacles de marionnettes, capoeira, atelier photos...).

Les difficultés que présente pour les petites structures l'exigence d'un mandat administratif sont évoquées.

Après discussion, le principe d'une enveloppe budgétaire de 1100 euros pour 200 goûters pour les enfants (gâteau + boisson) fournis par la Flèche d'Or est approuvé, tout comme celui de l'achat de décorations lumineuses (réutilisables à d'autres occasions) à choisir dans le catalogue transmis par le PDL ; N.B. selon ce dernier, ces achats de décorations pourraient être pris sur le budget d'investissement. A confirmer (Hugo Berthon).

Compte tenu du manque de temps pour discuter en détail les devis, un montant global de 7000 euros maximum est approuvé pour la Commission, qui est chargée d'effectuer l'arbitrage final. Pour cela, la Commission se réunira le 19 octobre à 19h à la Flèche d'Or ; cette réunion aura aussi pour but de peaufiner définitivement l'affiche et mettre en place les détails de l'organisation (déroulement du programme, tâches des bénévoles).

Par ailleurs, Françoise Gaborit signale que la Commission Evènements est invitée le 19 octobre en fin d'après-midi au vernissage de dessins d'enfants, dans les locaux de l'Association Môm'Ganne qui prépare aussi un spectacle pour le théâtre de la Colline. Ces dessins pourront être exposés pour décorer la salle de la Flèche d'Or.

Appel à bénévoles : Il faut des volontaires pour assurer la bonne organisation et le succès de cette fête (Rappel : dimanche 03 décembre après-midi à la Flèche d'Or). **Tous les intéressés peuvent contacter le Conseil de quartier.** Un feuillet d'inscription circule dès maintenant dans la salle. Cet appel sera relayé sur d'autres supports (petit journal du 20^{ème}, etc...). Les parents pourront être également sollicités si besoin.

IV - Réexamen de la demande de candidature de l'association du Jardin des Lyanes pour être membre de droit du Conseil de quartier en tant que représentant associatif

Guillaume Le Dû réitère sa candidature au CQG au nom du Jardin des Lyanes (association).

La charte des Conseils de Quartier est en cours de refonte. Les Rencontres Citoyennes ont été lancées le 27 septembre. L'objectif est d'établir des règles claires notamment quant à la composition et au fonctionnement des conseils de quartier afin de permettre aux habitantes et habitants les plus éloignés de la démocratie locale de prendre part aux décisions publiques. Des ateliers de travail se sont déroulés le 7 octobre, au cours desquels ont été débattus les grands principes d'organisation des conseils de quartier.

La proposition d'intégration des associations aux CQ en tant que membres de droit sera arbitrée dans ce cadre. Le risque de conflit d'intérêt entre l'appartenance d'associations au CQ et la participation financière de CQ aux projets associatifs a été pris en compte.

Le mode de désignation des conseillers de quartier sera revu. La qualité de conseiller pourra être donnée aux personnes participant régulièrement aux travaux des CQs.

Une réunion de restitution des travaux de l'atelier des conseils de quartier qui a eu lieu le 7 octobre à la MVAC est prévue le 13 novembre au Carré de Baudouin.

La validation de la candidature en tant qu'association du Jardin des Lyanes est donc reportée. Guillaume Le Dû, qui a assisté à plusieurs réunions du CQ, est admis comme membre à titre personnel.

V - Budget de fonctionnement : demande d'aide financière (800€) du Théâtre d'Ailes Ardentes pour 2 Cérémonies du café à Saveurs en Partage.

Deux sessions, de 30 à 75 minutes, sont prévues à l'épicerie solidaire Saveurs en Partage, Boulevard Mortier, les 21 octobre et 25 novembre à 16h.

La prestation de « cérémonie du café » est présentée par Rodrigo Ramis, habitant du 20^{ème}, directeur, comédien et performer du Théâtre d'Ailes Ardentes, membre du comité de quartier de Belleville et de sa commission culture. Il est partenaire de plusieurs associations culturelles ou d'entreprises solidaires de Paris et Ile de France, où il est très présent et très impliqué depuis de longues années.

Des performances similaires ont déjà eu lieu notamment au centre socio-culturel Archipelia et à l'Association Couleurs Brazil ...et des discussions sont en cours pour d'autres partenariats : l'Armée du Salut du 20^{ème}.

Rodrigo Ramis définit son activité, non comme du théâtre, mais comme un art de la relation interactive et une invitation à l'écoute/s'écouter mutuellement, et à discuter ou à goûter le silence, en commençant par cette cérémonie du café, qui s'apparente au rituel japonais autour du thé.

Des objections sont soulevées sur la base de la priorité en principe accordée par le CQ Gambetta au soutien à des associations ancrées localement, alors que le Théâtre d'Ailes Ardentes est domicilié dans le 11^{ème} et déclare de multiples partenariats (pas toujours acceptés pour d'autres demandeurs) dans le 13^{ème}, le 11^{ème}, ainsi qu'à Ivry, Arcueil, Montreuil. Le problème du rattachement de ce spectacle performatif à un commerce, même bio, est aussi soulevé.

Un membre suggère de considérer ces chevauchements avec bienveillance, d'autant plus que le lieu de la performance, Saveurs en Partage, est une épicerie solidaire.

Le référent budgétaire propose une aide de 679 € compte tenu des crédits de fonctionnement disponibles.

L'aide est accordée (2 voix contre, 1 abstention, 16 pour).

VI Budget d'investissement 2023 :

Demande de Guillaume Le Dû d'une aide financière (7000€) pour l'achat d'un portique en fer forgé à l'entrée d'une impasse

Un constat : le budget d'investissement du CQG ayant pas été utilisé depuis 2022, les crédits accordés par la Mairie risquent d'être repris au budget général.

Des portiques de fer forgé signalant le nom des voies existaient à l'entrée d'impasses, de voies piétonnes ou de villas de l'Est parisien. Ils ont pour la plupart disparu. G. Le Dû propose de réinstaller, sur plusieurs années, de tels portiques dans notre quartier. Il a transmis des photos et la liste d'une dizaine de voies concernées ; il propose d'y ajouter la cité des Ecoles qui répond à ces critères.

Cette réinstallation redonnerait un certain charme à notre quartier. Son extension pourrait être suggérée à d'autres conseils de quartier du 20^{ème} si l'expérience était positive.

G. Le Dû soumet plusieurs devis, de 7000 à 11000 euros par portique. Pour la première année, un test pourrait être réalisé Villa des Lyanes ou Villa Perreur. L'idée fait consensus, autant pour l'aspect durable de l'embellissement du quartier que pour l'utilisation effective du budget d'investissement, qui se prolongerait sur plusieurs années.

Le principe de cette première enveloppe de 7000 euros est adopté, bien que le parcours administratif soit plein d'embûches. Diverses autorisations doivent être obtenues des services du patrimoine, de la voirie, et d'autres départements administratifs, éventuellement des copropriétés situées dans les voies concernées.

Guillaume Le Dû propose de contacter les services concernés pour avancer. Oussama Aksoum, coordinateur, préfère engager les démarches avec Hugo Berthon.

Bien que l'affectation des crédits d'investissement à ce projet sur plusieurs années soit validée, ils pourront être ponctuellement priorisés par le CQG sur d'autres projets en cas de nécessité. La réalisation du premier portique dès que possible est demandée pour éviter une nouvelle perte de ce budget. Existe-t-il une possibilité de réserver/provisionner les 7000 euros en attendant les éclaircissements sur le cheminement administratif du projet ?

L'installation de ces portiques pourrait être défendue également sous l'aspect d'une mise en valeur des villas et ruelles du 20ème auprès de la Mairie, dans le cadre du budget participatif. Un point de suivi sur les démarches effectuées et les réponses des services sera régulièrement fait au CQG.

VII - Questions diverses (Françoise Mallet) :

1°- Demande de déplacement d'un parking à vélo :

Le « Bistro du Parisien » (à l'angle de la rue Pelleport et de la Cour des Noues) se plaint de l'installation d'un parking à vélo le long de sa terrasse qui gêne sa clientèle, et demande son déplacement rue de l'Indre, où il existe déjà des arceaux à vélos.

Guillaume Le Dû fait savoir qu'une demande d'installation d'un parking à vélos souhaitée par les riverains de la rue des Lyanes est en cours

Le PDL propose de faire remonter ces demandes à la Direction de la Voirie et des Déplacements en vue d'une réaction rapide.

2°- Information sur la fermeture de la librairie/papèterie de Mme Cerisier Rue Belgrand :

Le local se situant en RDC d'un immeuble appartenant à la Ville de Paris, a été officiellement repris par la Mairie du 20ème. Il doit dans un premier temps faire l'objet de travaux de rénovation/réaménagement de longue durée (9 mois environ selon les informations de Mme Cerisier). Reste à savoir ce que la Mairie compte en faire ensuite ???? Nous devons à tout prix éviter de voir s'ouvrir un établissement de plus de restauration rapide - nous en sommes déjà largement dotés dans le quartier et nous savons par expérience qu'ils sont souvent sources de nuisances (malpropreté de l'environnement). Pas non plus de commerces de type magasin d'esthétique, ni de "barber" etc... Ces boutiques "fleurissent" dans le quartier actuellement. Plusieurs ont du mal à trouver leur clientèle du fait de la concurrence déjà présente, inutile donc de les surmultiplier.

En revanche, le commerce que tenait Madame Cerisier va nous faire grandement défaut, en particulier pour la partie Presse. Désormais pour acheter des journaux, il nous faut aller jusqu'à l'un des deux kiosques de la place Gambetta, ou jusqu'à la librairie située à l'entrée de la Rue du Surmelin. Ce ne sont pas pour nous des "commerces de proximité"...

En conséquence, nous devons, selon Françoise Mallet, insister pour que le commerce de Madame Cerisier soit conservé à l'identique par les repreneurs potentiels : librairie/papèterie/presse.

Elle propose d'aborder ce sujet avec l'Adjointe aux Commerces, Mme Carine EKON : carine.ekon@paris.fr. Cette proposition est adoptée.

Mme Ekon pourrait d'ailleurs être invitée à un prochain conseil pour une discussion plus vaste.

3°- Ouverture surprise au 43-45 rue du Capitaine Ferber, d'un « Centre d'Hébergement d'Urgence La Cour Ferber » piloté par le SAMU SOCIAL de Paris, qui hébergera 57 personnes.

L'immeuble, neuf, était à l'origine destiné à être une résidence privée en copropriété. L'enquête menée par un membre de l'Association Surmelin-Saint-Fargeau Environnement révèle que, à la suite de différentes tractations entre le promoteur et le fonds d'investissement SWISS LIFE, tractations dont nul n'a été mis au courant sauf, vraisemblablement, notre Mairie, cet immeuble a changé de destination.

Il a été mis à disposition du SAMU Social par SWISS LIFE gratuitement et pour une durée de dix ans.

Françoise a eu l'occasion de discuter avec une personne employée de ce nouvel établissement, il invite notre Conseil de Quartier à venir rencontrer la directrice pour en savoir plus sur les objectifs et le fonctionnement du lieu. Elle est favorable à une telle rencontre ou à l'invitation de cette directrice à un prochain conseil. Le conseil valide sa proposition.

La réunion prend fin à 21h 30.

Prochaine Réunion du CQG : jeudi 16 novembre 19H à la MVAC